

VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT ?



Vous habitez sur le territoire de l'une des 3 intercommunalités ?
LE SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL
DE L'ÉNERGIE vous accompagne pour réaliser et financer votre projet.

COMMENT ÇA MARCHE?

Un guichet unique gratuit et indépendant pour toutes vos démarches Un accompagnement à toutes les étapes de votre projet :

- identification de vos besoins et conseils
 - aide à la demande et à l'étude de devis
 - mobilisation des aides financières

EN RÉSUMÉ

Pour tous les habitants, sans conditions de revenus
Des conseils personnalisés et gratuits
Des intervenants indépendants, de confiance, sans intérêt commercial

VOUS HÉSITEZ À VOUS LANCER ?

En plus d'améliorer votre confort, vous faites des économies, préservez votre santé en agissant sur la qualité de l'air et faites un geste pour le climat!



CONTACTEZ LE SERVICE POUR ÊTRE CONSEILLÉ!

- **☆** Tél. 09 70 59 05 15
- ⇔energie.habitat@cccps.fr







SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL DE L'ÉNERGIE



Rénovation



Les Communautés de communes du Crestois et du Pays de Saillans, du Diois et du Val de Drôme en Biovallée, ont créé pour tous les habitants, un service public de proximité pour tous leurs travaux d'amélioration ou de rénovation énergétique du logement.

OU'EST-CE QUE C'EST ?

Un service gratuit proposé aux particuliers, locataires ou propriétaires, par votre intercommunalité pour vous aider à améliorer le confort thermique et la performance énergétique de votre logement.

POUR QUOI FAIRE?

Accompagner les habitants pour toutes les démarches, la recherche de solutions adaptées, par des techniciens spécialisés, agents publics, qui garantissent une totale objectivité et qui peuvent assurer un suivi global ou partiel selon la demande.

COMMENT?

Une gestion globale du dossier : nous vous informons, conseillons, aidons à identifier et à mobiliser les aides existantes et à trouver les professionnels compétents.

DES QUESTIONS?

CONTACTEZ-NOUS!

⊅ Tél. 09 70 59 05 15

energie.habitat@cccps.fr

Action soutenue par :









